

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
DU 3 FEVRIER 2023

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
MANGEL Camille	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin
GUERIN Jean-Yves	Représentant des usagers
HAUSSONNE Jean-Marie	Représentant des usagers
VERNOUX Francine	Représentante des usagers
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
TASSEL Bernard	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des professionnels de la pêche

Conseillère Départementale

DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale
----------------------	----------------------------

Représentants du Personnel Portuaire

GUEGAN Ann-Katell	Directrice du service des Ports
LE LAIT Christian	Représentant du personnel portuaire

Assistaient également à la réunion :

CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
BODIN-DESJARDIN Anne	Responsable administrative des ports

ABSENTS EXCUSES :

M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. Le Représentant	CCI
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine

ORDRE DU JOUR

1. Budget Primitif 2023
2. Questions diverses

Monsieur Le Maire salue l'Assemblée et invite Vincent CLAVEAU à présenter le budget primitif 2023.

1. BUDGET PRIMITIF 2023

- Document complet en pièce jointe

Vincent CLAVEAU présente le budget primitif de 2023.

Section de fonctionnement Dépenses d'exploitation

Charges à caractère général : forte hausse par rapport à 2022 due à l'augmentation du prix des fluides (électricité, gaz...) : 576 400 €

La baisse dans la rubrique impôts taxes et redevances est due au fait que 68 mouillages extérieurs non utilisés ont été supprimés.

Charges de personnel : la hausse de 371 700 € à 407 309 € est due à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, par la prise en charge d'une partie de la Mutuelle par la Mairie et des contrats CDG22.

Les charges financières baissent de 75 095 € à 65 028 € car les intérêts des emprunts diminuent.

Le total des opérations réelles reste stable par rapport à 2022 : 33 990 € de charges financières et 130 800 € de dotations aux amortissements.

Total BP 2022 : 1 189 081,56 €

Total BP 2023 : 1 400 135,00 €

Section de Fonctionnement Recettes d'exploitation

Les ventes de produits fabriqués passent de 926 769 € à 1 088 777 €, il s'agit des contrats et des manutentions.

Total recettes d'exploitation :

Total BP 2022 : 1 189 081,56 €

Total BP 2023 : 1 400 135,00 €

Section d'Investissement Dépenses

L'emprunt des dettes assimilées 250 166 €, 20 000 € pour l'acquisition de matériels, immobilisations en cours : 220 000 € pour la maîtrise d'œuvre et la porte du bassin à flot, subventions d'équipement 23 000 € et dépenses imprévues : 5 000 €

Total section d'investissement :

Total BP 2022 : 488 935 €

Total BP 2023 : 518 167 €

Section d'Investissement Recettes

La section d'investissement se décompose comme suit : virement de la section d'exploitation 138 166 € (en fonction des dépenses), subventions 0 € pour l'instant (50 043 € l'an passé), emprunts et dettes assimilées 216 009 € (remboursement de l'emprunt).

Amortissements immobilisations 130 000 € et renégociation de la dette 33 991 €.

Total section d'investissement :

Total BP 2022 : 488 935 €

Total BP 2023 : 518 167 €

Les usagers de Ploumanac'h font remarquer qu'il n'y a pas d'investissement indiqué pour le rétablissement des profondeurs du port de Ploumanac'h.

Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit d'un budget primitif, qu'il y aura des ajustements dans l'année.

Vincent CLAVEAU indique également qu'un navire de servitude doit être acheté, un diagnostic doit être réalisé pour la borne de la cale et des changements de chaînes doivent avoir lieu. En ce qui concerne le rétablissement des profondeurs étant donné qu'il n'y a pas d'éléments encore chiffrés, on ne peut pas intégrer à ce stade ce projet dans le Budget Primitif.

M. PASQUIER aurait aimé que l'on puisse provisionner chaque année une somme pour le rétablissement des profondeurs.

Ce n'est pas possible de provisionner 200 000 € par an et il faut que le budget soit à l'équilibre et représente quelque chose de cohérent. Dès lors qu'il y aura plus éléments chiffrés il sera intégré au nouveau budget.

Vote du budget primitif :

4 votes contre, les représentants du CLUPP et le Président de l'Association des Plaisanciers de Ploumanac'h : M. PASQUIER, M. TASSEL, M. LE MEUR et M. GUEGAN.

Ils souhaitent justifier ce vote par l'absence de budget affecté au rétablissements des profondeurs de Ploumanac'h.

Monsieur le Maire informe que le projet est lancé et que des contacts sont en cours auprès de la DDTM et de la DREAL.

Les représentants de Ploumanac'h précisent maintenir leur vote, mais indiquent travailler dans un esprit constructif avec l'équipe des ports.

Avant de passer aux questions diverses du bassin à flot et des mouillages de Perros-Guirec, Ann-Katell GUEGAN fait l'inventaire des travaux réalisés récemment par l'équipe portuaire :

Au bassin à flot :

Le karcher a été passé dans les sanitaires et sur le ponton de Marie-Augustine.

Une dizaine de catways ont été réparés : planches et flotteurs changés, platelage refait ;

Des bornes à eau réparées (abimées avec le gel) ;

La passerelle d'accès aux pontons St Paul, Stella Maris et Mutine est terminée.

Sur les mouillages :

Préparation des chaînes pour les zones de mouillages. L'entretien est prévu à la marée de février et de mars - les plaisanciers qui ont laissé leurs amarres doivent penser à les enlever avant l'entretien.

2. QUESTIONS DIVERSES

M. LE VERGE, représentant des pêcheurs du port e Ploumanac'h aimerait savoir quels sont les travaux qui ont été effectués avec les taxes récupérées de la pêche des navires rattachés à Perros-Guirec. Ann-Katell GUEGAN lui répond qu'à ce jour aucun travail n'a été réalisé, mais qu'une réunion sera organisée très prochainement avec tous les pêcheurs afin d'étudier ensemble des demandes.

QUESTIONS POSEES PAR LES USAGERS DU BASSIN A FLOTS ET DES MOUILLAGES

Questions « vie du port »

Accès au port en mortes eaux

Lorsque la porte est fermée pour plusieurs jours et que le tirant d'eau ne permet pas de s'amarrer dans le port de Ploumanac'h, serait-il possible de négocier un accord avec le port de Trébeurden pour bénéficier d'un tarif inférieur au tarif habituel ? Ou encore, des nuitées en « réciprocités » gratuites. Cela permettrait de s'économiser le paiement d'une ou plusieurs nuits sur la carte « Passeport escales » ou un paiement plein tarif lorsque les nuitées de cette carte sont épuisées. »

- Yannick CUVILLIER répond que cela n'est pas possible car il s'agit d'un port privé, il n'y aura pas de tarif préférentiel. Avec la SPL les années suivantes, on pourrait envisager des accords avec le port de Tréguier.

Entretien des pontons

Un usager sur contrat d'hivernage amarré au bout du ponton « visiteurs » fait la remarque que le ponton y est très glissant et demande s'il est possible qu'il soit nettoyé avant la reprise de saison au printemps.

- Le nettoyage des pontons est en cours. Le ponton Mutine sera fait avant la saison.

Branchement électrique

° *Un usager signale que, depuis le sinistre du 4 janvier 2022, les bornes électriques « Sud » du ponton DIXI sont « hors d'usage ».*

- Ann-Katell GUEGAN répond qu'il y a effectivement 4 bornes en dysfonctionnement. Cegelec doit intervenir pour terminer ce qui a été commencé en septembre. L'entreprise attendait des pièces et prévoyait une intervention en fonction de la météo et d'un planning très chargé. Cegelec doit également réparer le côté droit de Marie-Augustine, en panne depuis l'incendie sur un 6,50 m tout début janvier.

° *Demande de la présentation de l'attestation de conformité de l'installation électrique produite par une société de vérification agréée.*

- Il s'agit d'une action en cours.

° *Un usager se plaint de la manière dont a été débranché le cordon d'alimentation électrique de son bateau, le laissant « trainer » sur le ponton et s'étonnant que la fourniture de courant aurait pu simplement être arrêtée par coupure au niveau du fusible. Il s'étonne également qu'un contrôle préalable de la puissance concernée dans le cas de son bateau n'ait pas été fait à l'aide d'une pince ampèremétrique, ce qui aurait démontré la faiblesse de la consommation.*

- Yannick CUVILLIER rappelle que le règlement interdit le branchement sans être à bord.

- Un voilier a pris feu, suite à une défaillance de son déshumidificateur et Monsieur Le Maire informe que tous les bateaux ont été débranchés par rapport à l'urgence qu'un autre accident ne se produise pas.
- Monsieur Le Maire demande que tous les bateaux branchés préviennent la Capitainerie et fournissent une attestation d'assurance couvrant le risque d'incendie car le service des ports ne pourrait être tenu responsable.
- M. LE BANNER approuve le fait qu'il faille sensibiliser les plaisanciers au danger d'incendie lié à leur matériel.
- Yannick CUVILLIER précise qu'au port de PAIMPOL les plaisanciers paient au réel leur consommation et Ann-Katell GUEGAN ajoute qu'il y a une étude en cours sur la gestion de l'électricité et des devis ont été demandés pour diverses solutions notamment des bornes connectées.

Problèmes d'amarrage

Un propriétaire a reçu un mail le priant très sèchement « de revoir l'amarrage du bateau et de retirer les manilles qui ne sont pas autorisées » alors que, manifestement, ce message ne pouvait le concerner. L'ayant fait remarquer en réponse à ce mail, il s'étonne de n'avoir reçu aucun message d'excuse.

- Le mail du plaisancier n'a pas été retrouvé dans la boîte mail de la Capitainerie et donc l'information n'a pas été connue.

Règlement d'exploitation de la zone de manutention

Le collectif du sinistre du 4 Janvier 2022 a soumis à la mairie en 2022 une proposition de modification du "Règlement d'exploitation de la zone de manutention" afin de clarifier les responsabilités respectives des propriétaires et de la capitainerie lors des opérations de grutage et de mise sur ber. Etonné de n'avoir aujourd'hui aucune réaction à cette proposition, Il souhaiterait pouvoir travailler au plus vite avec la Mairie sur ce sujet.

- Le document a été fourni avec les propositions de modification. Ce document va être étudié très prochainement par le service des ports.

Questions diverses

Assurance du port

Quid de l'assurance du port pour 2023 ? Quelle est la compagnie et quel est la référence du contrat ?

- Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit de la PNAS.

Projet de travaux de rénovation de la porte de l'écluse

Souhait d'une réunion plénière avec les usagers pour présenter en détail le projet de porte.

- Monsieur Le Maire répond qu'une réunion peut être envisagée vers le mois de juin lorsque les entreprises auront été choisies.

Question concernant l'augmentation des tarifs

Un « collectif » des usagers du port s'est créé récemment, suite à l'annonce de l'augmentation des tarifs, et a adressé à l'administration du port un courrier de demande d'explications et de

justifications. N'ayant pas reçu de réponse à ce courrier, il s'est à nouveau manifesté auprès de nous, confirmant cette demande et confirmant également contester le bien-fondé des éléments budgétaires ayant mené à cette augmentation de tarifs.

- Monsieur Le Maire et Yannick CUVILLIER n'ont pas répondu car il s'agit d'une lettre anonyme et ils aimeraient savoir à qui ils s'adressent.

Statut du CLUPP et prochaines élections des représentants des usagers

Question de plusieurs usagers : quand se feront les prochaines élections du bureau du CLUPP et quelles en seront les modalités ?

Remarque du rédacteur de ce document : il lui semble que la question avait déjà été posée et avait reçu réponse, que nous tentons de résumer ci-dessous.

Les modalités sont rappelées dans le document tiré du code des transports : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000030031066/2015-01-01/#LEGIARTI000030031066>

En résumé, trois membres « plaisanciers » par port et trois suppléants, qui sont tous des usagers permanents depuis au moins six mois. La liste des usagers pouvant faire partie du CLUPP est gérée par l'administration du port et est composée des usagers qui en ont fait la demande express.

Mais il serait bien de préciser à nouveau la modalité d'organisation du vote et de préciser ces derniers points.

Il serait peut-être bien également de diffuser auprès des usagers du port le document accessible par le lien <https://www.auppc.fr/media/la-participation-des-plaisanciers-a-la-gestion-des-ports-2.pdf> où tout ceci est clairement exprimé. Si l'on souhaite une lecture plus détaillée, le guide pratique consultable par le lien

https://www.unan.fr/userfiles/guide_ports_36P_web_v03_140317_PROTEGE.pdf décrit tout ce fonctionnement de manière beaucoup plus précise en s'appuyant et en citant les références légales.

Par contre, le rôle des représentants du CLUPP pour l'organisation des élections n'apparaît pas nettement à la lecture de ces documents. Il nous semblerait que ce soit à l'administration du port d'organiser concrètement l'élection, mais cela n'apparaît pas nettement. Il y a une attente réelle exprimée par beaucoup d'usagers pour qu'un calendrier soit présenté et que les modalités d'élection des représentants des usagers soient rappelées.

Dernière question à ce sujet : il y a en fait deux CLUPPs indépendants qui représentent respectivement les usagers du port de Ploumanac'h et ceux du Bassin à Flots et des bassins d'échouage. Ces élections doivent-elles être organisées conjointement, c'est-à-dire en même temps, ou bien sont-elles totalement dissociées ?

- La Capitainerie sert de boîte aux lettres pour le CLUPP car ne peuvent être divulguées les coordonnées des plaisanciers.
- Prochainement le service des ports va envoyer un mail afin d'établir une liste des usagers souhaitant faire partie du CLUPP et recevoir les informations du CLUPP.
- Par ailleurs, des élections sont à programmer par le CLUPP afin d'élire 3 titulaires et 3 suppléants pour le port de Ploumanac'h et 3 titulaires et 3 suppléants pour le bassin à flot et les mouillages.

Avant de passer aux questions sur le port de Ploumanac'h, Ann-Katell GUEGAN revient sur les travaux effectués en janvier.

Le service des ports a effectué de l'entretien courant, enlevé plusieurs vieilles chaînes, mis de nouvelles et changé quelques guirlandes.

QUESTIONS DIVERSES PORT DE PLOUMANAC'H

Avant-propos : De nombreuses demandes ont été évoquées lors de conseils portuaires antérieurs. Beaucoup de ces demandes ont reçu des avis favorables. Portant pour beaucoup de points, nous attendons toujours. Nous ne jugeons pas utile de répéter les mêmes demandes à chaque conseil. Si c'est nécessaire de rafraîchir les mémoires, pas de problèmes pour nous !

Par Exemple : le changement de la chaîne en face de l'hôtel des rochers n'est toujours pas fait, c'était pourtant validé.

- Vincent CLAVEAU répond que le métrage a été fait et les réparations nécessaires également. Le changement de la chaîne se fera en fonction des approvisionnements.

Urgent, nous l'avons signalé souvent : La plupart des lignes de mouillage sont détendues. Cela provoque des anses (ou des arrondis) dangereux pour les bateaux en place. Il y a eu des modifications sur les chaînes (longueurs ?) ceci explique sans doute cela ?

- Christian LE LAIT répond qu'aucune modification n'a été faite sur les lignes. Elles sont vérifiées tous les ans par une entreprise avec des plongeurs et aucune anomalie n'a été constatée. Tout dépend du marnage. Cependant, cela sera signalé de nouveau lors de la prochaine inspection.

La question du mur du moulin à marée : Cette catastrophe, tout le monde le sait, était prévisible. Nous ne souhaitons pas en rajouter, mais nous vous rappelons que depuis au moins 10 ans, on vous a fait part du danger qu'il y avait à continuer d'accepter que des compresseurs d'air fonctionnent dans le moulin à marée à l'intention d'un club de plongeurs.... Nous pensons que ces vibrations ont contribué à la fragilisation des murs.

- Monsieur Le Maire indique que le moulin n'est pas un monument historique. Ce dossier est traité en Mairie et non par le port.
- Les dégâts concernent la digue. Cet ouvrage travaille énormément comme tous les moulins à marée du fait du passage répété des marées. Les fortes pluies ont également contribué à son affaissement, faiblesses constatées de longue date. Le compresseur des plongeurs n'est pas en cause, il est installé sur silent blocs.

La gestion des annexes : Merci de continuer à contrôler que les annexes amarrées sont bien immatriculées avec un contrat dans le port. Noter aussi que le règlement de police prévoit qu'il ne peut y avoir qu'une annexe par bateau et pas 2 comme certains.

- Il s'agit d'une action récurrente, les agents font toujours régulièrement le tour des annexes et enlèvent celles non identifiées.

La borne électronique est-elle fiable pour la saison qui vient ?

- Ann-Katell GUEGAN répond que la borne de la cale Park ar Bivic va être vérifiée comme tous les ans. L'an passé il manquait une pièce qui a mis beaucoup de temps à arriver (long délai depuis le Covid).

Comme c'est le cas au Linkin, ne pourrait-on pas avoir à disposition une brouette sur le quai Bellevue. Cela permettrait de transporter plus facilement des objets lourds vers les bateaux.

- Le service des ports va faire un devis pour éventuellement en acheter une ou deux pour Ploumanac'h mais le risque de vol est très important.

M. PASQUIER rappelle qui a été acté de rajouter du pèret au Printemps côté Trégastel, il espère que cela est toujours prévu par la Ville.

La séance est levée à 18h30

Fait à Perros-Guirec,
Le 3 février 2022

Les Présidents,

Erven LEON

Yannick CUVILLIER



